

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL*****
Séance du 03 juillet 2014

N° 2014-14

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quatorze, le 03 juillet à 11 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation : 23 juin 2014		

Présents :

- Mmes MAGNANI et RIOLS,
- MM. ALAZARD, ASTOUL, BONSANG, CAMBON, DONNADIEU, LAMOLINAIRE, LAVABRE, MOUCHARD et SAZY.

Absents excusés : MM. ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MARTY et MOLLE.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences optionnelles – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – Décision de gestion

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service (R P Q S)

En application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service sur la base d'indicateurs techniques et financiers fixés par le décret.

Ce rapport concerne donc strictement la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour laquelle la compétence « Elimination des déchets » a été transférée en totalité au Syndicat.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service « déchets ménagers » sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.



Fait et délibéré le 03 juillet 2014

Le Président,

Jean CAMBON